



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2014

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre à 20 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis pour la deuxième séance de la mandature 2014-2020, au siège du Siam, 13, avenue de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), sous la présidence de Jacques DELPORTE
Secrétaire de séance : Monsieur Roland HARLÉ.

(Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé **un membre du Comité Syndical** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. RIBAudeau, M. DI BENEDETTO, M^{me} MELO en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).

Date convocation :
16 octobre 2014

Objet :
Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 22 octobre 2014

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Membres présents..... 18
Membres représentés
(pouvoirs)..... 1
Total votants : 19

1 exemplaire du PV de la séance du 22 octobre 2014 sera adressé aux membres titulaires et aux suppléants, avec la convocation du CS du 17 décembre 2014. Sa demande d'approbation, par les membres, sera inscrite à l'O.J. dudit CS. Cette décision sera actée par émargement du registre des délibérations par lesdits membres présents ce jour, lors d'un prochain CS.

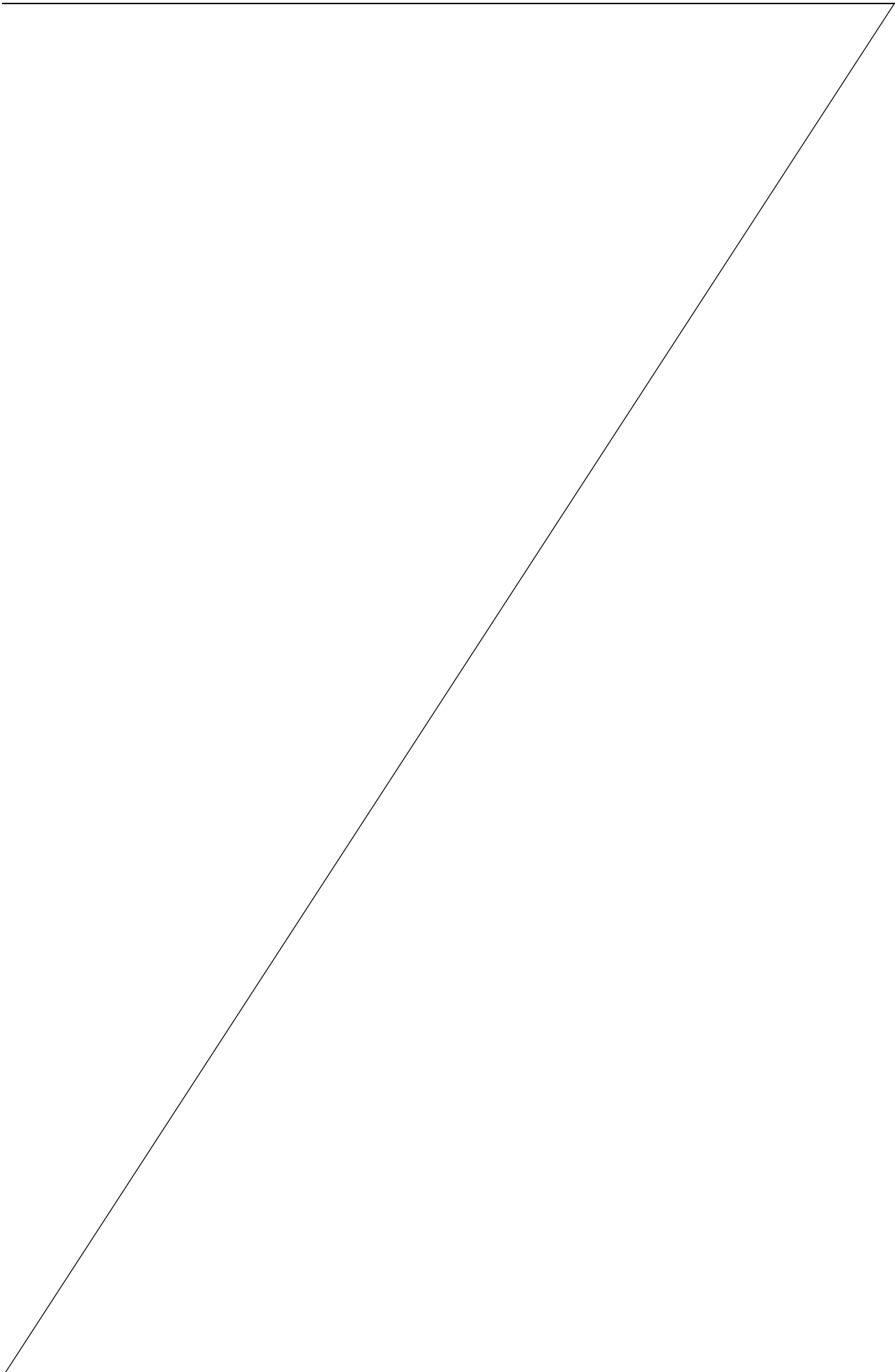
ÉTAT DE PRÉSENCE

FERRIÈRES-EN-BRIE Présents : M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE.

C.A. MARNE-ET-GONDOIRE Présents : M. Laurent DELPECH M. Thibaud GUILLEMET,
M. Roland HARLÉ, M. Claude VERONA M. Ali BOUCHAMA,
M. Serge DUJARRIER, M. Olivier PAUPE,
M^{me} Geneviève SERT,
Absents excusés : M. Ludovic BOUTILLIER,
M. Claude DUMONT. M. Laurent SIMON

S.A.N. DU VAL D'EUROPE..... Présents : M. Fernand VERDELLET, M. Marc ALLEMANDOU,
M. Gilbert STROHL
Absents excusés : M. Henri PEREZ.

C.A. MLV/VAL MAUBUÉE Présents : M. Nicolas DELAUNAY, M^{me} Julie GOBERT,
M^{me} Annie DENIS, M. Alain LECLERC,
M. Patrick RATOCHNIAK, M. Michel VERMOT
Absents excusés M. Michel BOUGLOUAN,;
M^{me} Nadia BEAUMEL, M. Bernard NAIN.



A la convocation des délégués titulaires, étaient jointe une note explicative résumant l'ensemble des points.

🕒 La séance est ouverte à 20H35

Le Quorum est atteint : 18 élus présents sur 27 en exercice.

Le Président ouvre la séance, et nomme M. Roland HARLE (CAMG) secrétaire de séance.

01 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 23 septembre 2014

Le Président présente le point faisant état des sujets abordés lors du dernier comité syndical.

Le Président cède la parole à M. DELPECH, 1^{er} Vice-Président délégué aux réseaux afin de faire un récapitulatif des choix approuvés pour les travaux sur les postes de refoulement avenue de Lattre de Tassigny et Chariot d'or à Lagny-sur-Marne. Ces travaux s'étaleront sur 2015-2016.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 23 septembre 2014,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le procès-verbal du 23/09/2014.

02 Rendu compte des travaux du Bureau Syndical (séances du 09/09/2014 et du 08/10/2014) et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hormis les MAPA.

Le Président présente le point, rappelant les thèmes abordés et validés aux deux derniers bureaux syndicaux.

Pour la séance du 09 septembre 2014 :

- Avenant n°1 au marché public de travaux de réfection de l'exutoire des eaux pluviales vers l'étang de la Taffarette à Ferrières-en-Brie.
- Proposition de création d'une maquette illustrant les étapes de l'épuration de l'eau.

Pour la séance du 08 octobre 2014 :

- Avenant n°3 au marché public à bons de commande relatif à des missions d'inspections télévisées sur les canalisations d'assainissement (marché n°12-007).

ENTENDU l'exposé du Président sur les travaux des bureaux du 09/09/2014 et du 08/10/2014,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du rendu compte des travaux du bureaux syndical des 09/09/2014 et 08/10/2014.

03 Adhésion du Siam à la FNCCR.

Le Président présente les points, et l'intérêt pour le Siam d'adhérer à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies).

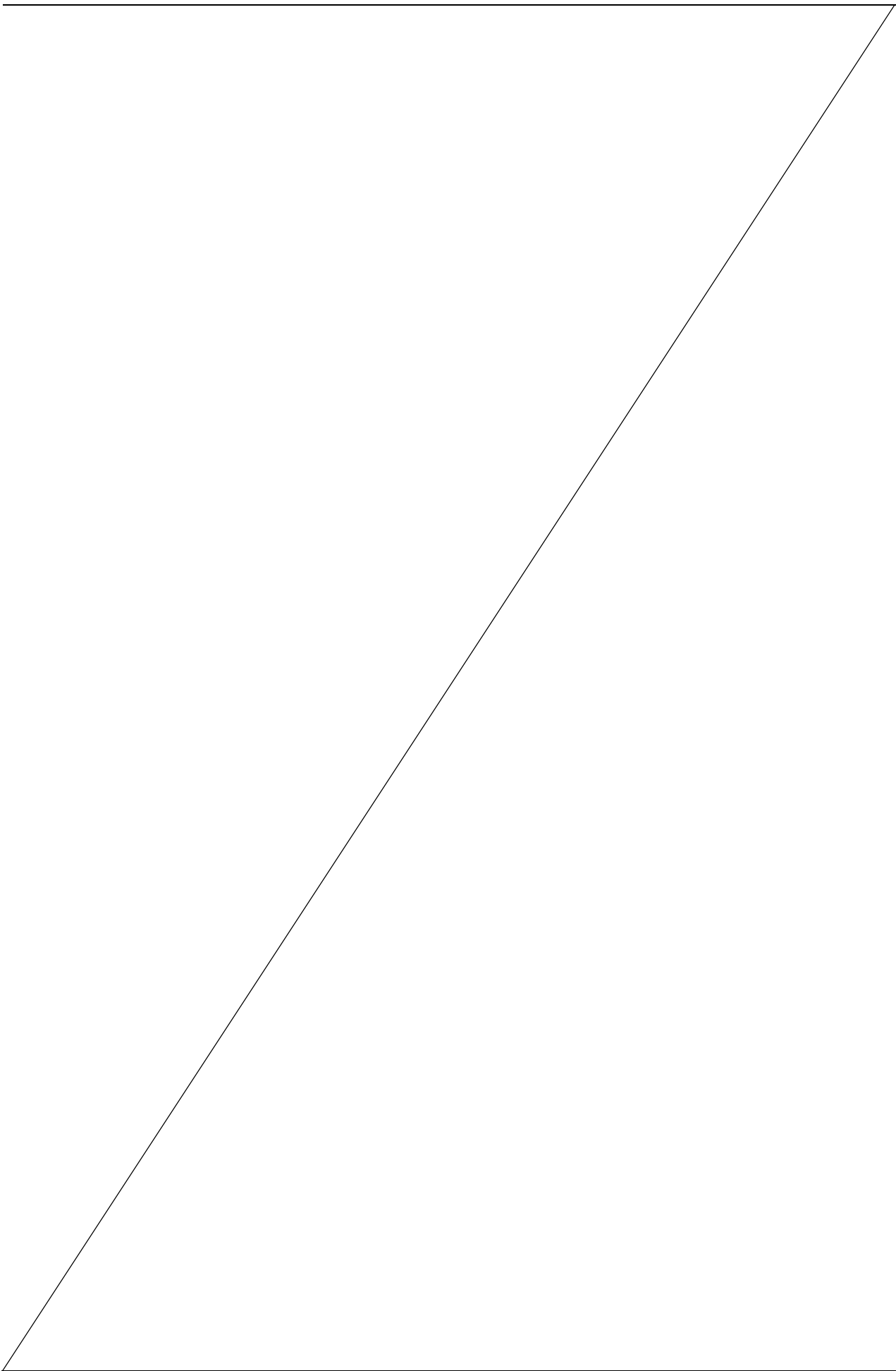
M^{me} SERT (CAMG) interroge le Président au sujet de cette adhésion afin de savoir qui pourra bénéficier des informations. Le Président explique que cette adhésion apportera des informations, des colloques et formations pour les élus comme pour les agents.

Le montant pour une année est de 6 500 €.

ENTENDU l'exposé Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE l'adhésion du Siam à la FNCCR, et autorise à prévoir la somme de 6 500 € au budget 2015.



04 Création d'un fond de garantie pour les ICPE auprès de la CDC.

Le Président cède la parole à M. VERONA, Vice-Président délégué à la station d'épuration qui présente le point, sur l'intérêt pour le Siam de constituer le fond de garantie non pas sur ses fonds propres mais auprès de la caisses des dépôts et consignation.

Cette consignation atteindra un montant de 110.766 € et le Siam versera pendant 9 ans une somme à raison de 20 % la première année et 10 % les années suivantes.

Les prix pourront faire l'objet d'une mise à jour au bout de cinq ans.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE la création du fond de garantie auprès de la caisse des dépôts.

05 Fixation indemnité trésorier.

Le Président cède la parole à M. Fernand VERDELLET, Vice-Président délégué aux finances.

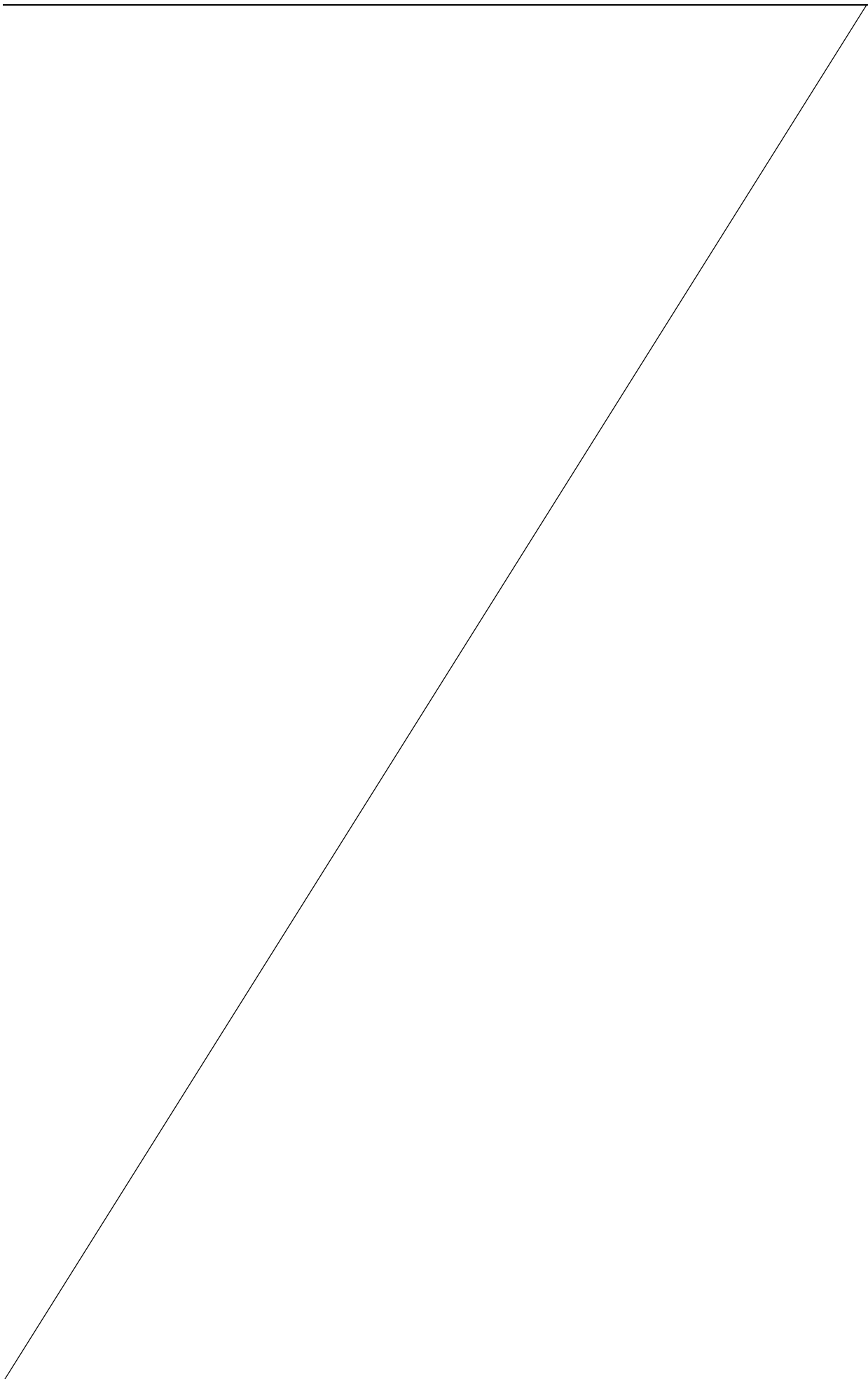
M. VERDELLET rappelle que toutes les collectivités versent une indemnité au trésorier pour son rôle de conseil.

Ce montant se chiffre à 2.443,72 € pour l'année 2014.

ENTENDU l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le versement d'une indemnité annuelle de conseil à M^{me} GUENEZAN, Receveuse-perceptrice de la Trésorerie de Bussy-Saint-Georges.



06 Compte rendu MAPA.

Le Président présente le point à partir du tableau récapitulatif.



Le Président du Siam rend compte des MAPA ⁽¹⁾

N.B. : le rendu compte⁽²⁾, si besoin, à chaque séance du comité syndical, ne dispense pas de la publication annuelle.

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
0 à 15 000.00 €	Décision du Président	CABINET MOC	04/06/2014	Mission SPS rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne	4.451,00 €	77100
		TRAVAUX PUBLICS ILE-DE-FRANCE	24/06/2014	Raccordement sur le réseau de la CAMG rue Georges De Harvengt à St-Thibault-Des-Vignes	11.448,00 €	77400
		CEDE	08/09/2014	Géolocalisation des réseaux sur la rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne, sur un linéaire de 350 ml de rue, avec recherche de tous les réseaux sensibles, sur la largeur totale de la rue	5.766,75 €	92000
		ASUR	09/09/2014	Contrôle réception de la rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne	11.945,00 €	78312
15 000€ à 30 000 €	Décision du Président	<i>néant</i>				
De 30 000.00 € à 90 000.00 €	Décision du Bureau	<i>néant</i>				
De 90 000.00 € à 207 000.00 €	Décision du Bureau	<i>néant</i>				

ENTENDU l'exposé du Président,

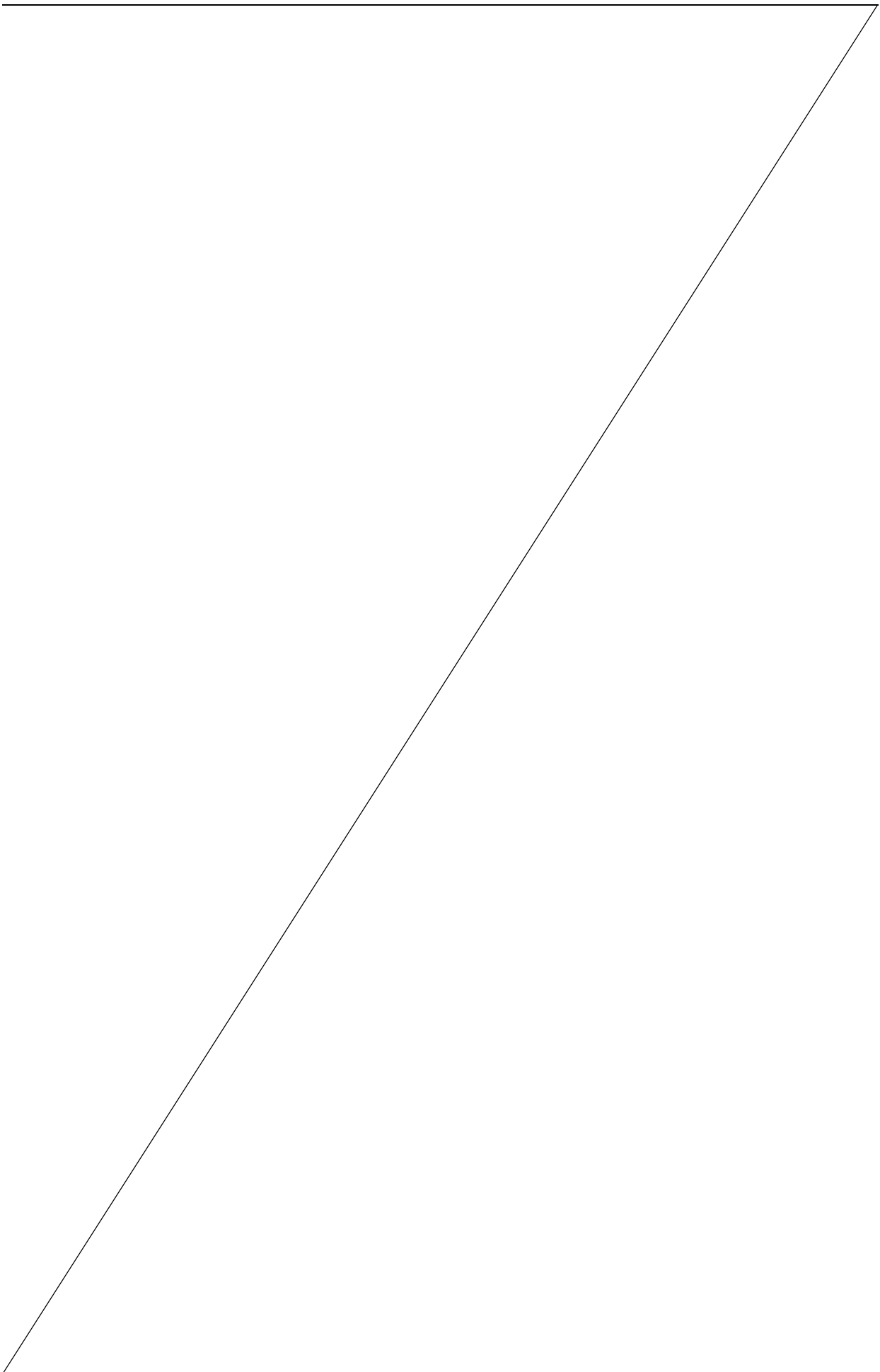
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du compte rendu des marchés conclus en procédure adaptée.

⁽¹⁾ MAPA : **M**archés **A** Procédure **A**daptée.

⁽²⁾ L'arrêté du 26 décembre 2007 modifié, pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, prévoit notamment : Article 1 (modifié par arrêté du 30 décembre 2009 – art. 2) : « Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix (en principe le Parisien + site Siam77.fr), une liste des marchés conclus l'année précédente.



07 Informations et questions diverses.

Le Président présente l'agenda des prochaines réunions :

1- Réunions

mercredi 05 novembre 2014	17h00	Commission « <i>Système d'assainissement</i> » : - Suivi Exploitation et Travaux réseaux - Suivi Exploitation et Travaux station / Conventionnement industriels
mercredi 19 novembre 2014	17h00	Commission « <i>Compétences et Services</i> » : Information/Communication/Classes d'Eau
jeudi 20 novembre 2014	8h30 – 12h30	Rencontres techniques départementales 2014 : Traitement et valorisation des boues d'épuration à Chauconin-Neufmontiers
mercredi 03 décembre 2014	17h45	CAO
	18h00	Bureau Syndical
mercredi 17 décembre 2014	20h30	Comité Syndical

2- Visites station/animations mare

Octobre	Visites station	Scolaires	5
		Autres	Coréens : 1
			Ambassadeur de Cuba : 1
			Sietrem : 1
			Serv. Intergénérationnel de Lognes : 1
	Délég. internes Véolia Water : 2		
Animations mare pédagogique	Scolaires	5	
	Autres	./.	
Novembre	Visites station	Scolaires	2
		Autres	Étudiants Université Marne-La-Vallée : 1 Délég. internes Véolia Water : 1
	Animations mare pédagogique	Scolaires	4
		Autres	./.
Décembre	Visites station	Scolaires	1
		Autres	Étudiants Université Marne-La-Vallée : 1
	Animations mare pédagogique	Scolaires	./.
		Autres	./.

⌚ **La séance est levée à 20h57**

Le secrétaire de séance,

Roland HARLÉ.

